

Modalités d'inscription au CFA

- Trouver un employeur ;
- Se préinscrire impérativement sur le site et y déposer les documents demandés ;
- Télécharger la **fiche entreprise/analyse de poste** correspondant à la formation. La compléter par la famille et l'employeur et nous la retourner, le plus rapidement possible par mail (apprentissage@cfa-montargis.com) ;
- L'employeur se charge d'établir le **contrat** sur la plateforme de son OPCO ;
- L'inscription est définitive à réception au CFA, du contrat signé, de la fiche entreprise/analyse de poste et du dépôt en ligne de tous les documents demandés lors de la préinscription.

Un jeune peut, à sa demande, s'il n'a pas été engagé par un employeur et sous condition de place disponible, débiter un cycle de formation théorique au CFA en apprentissage dans la limite d'une durée de 3 mois (nous contacter pour établir la convention).

Handicap : le contrat d'apprentissage aménagé est destiné à tout travailleur qui dispose de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Ce contrat est accessible aux candidats âgés de 16 ans au minimum et sans limite d'âge maximum.

Horaires des apprenants au CFA

Lundi	09h00-12h00 / 13h00-17h10
Mardi	08h00-12h00 / 13h00-17h10
Mercredi	08h00-12h00 / 13h00-17h10
Judi	08h00-12h00 / 13h00-17h10
Vendredi	08h00-12h00

Aide financière au permis de conduire

Le CFA verse 500 euros d'aide au permis de conduire aux apprentis de 18 ans minimum sur présentation de justificatifs et d'un dossier de demande d'aide (à récupérer au CFA ou sur notre site internet www.cfa-montargis.com)

Période d'essai et rupture

Le contrat d'apprentissage peut être rompu par l'une ou l'autre des parties durant les 45 premiers jours, consécutifs ou non, de formation en entreprise. En cas de rupture du contrat d'apprentissage, l'apprenti peut à sa demande poursuivre sa formation théorique au CFA pendant trois mois (nous contacter pour établir la convention).

Aides financières aux entreprises

Les employeurs peuvent bénéficier d'aides financières pour la signature d'un contrat d'apprentissage. Cette aide est applicable dès la première année du contrat, quel que soit le niveau d'études de l'apprenti. Et renouvelable à chaque nouveau contrat émis. Les services publics fonctionnent avec le CNFPT.

Grille de salaires (au 01/07/2024)

	15-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	27 % du SMIC 477,07 €	43 % du SMIC 759,78 €	53 % du SMIC 936,47 €	100 % du SMIC 1 766,92 €
2 ^e année	39 % du SMIC 689,10 €	51 % du SMIC 901,13 €	61 % du SMIC 1 077,82 €	100 % du SMIC 1 766,92 €
3 ^e année	55 % du SMIC 971,81 €	67 % du SMIC 1 183,84 €	78 % du SMIC 1 378,20 €	100 % du SMIC 1 766,92 €

*Pourcentage variable en fonction de la formation et de la convention collective de l'employeur
Montant brut variable suivant le montant du SMIC*

Transports

L'arrêt de bus pour la CFA est « VERDIER » et pour le site de Villemandeur, « FRÈRES LUMIÈRE »

N'hésitez pas à vous rendre sur les sites suivant pour plus d'informations :

www.amelys.f www.remi-centrevaldeloire.fr

Les services d'hébergement et de restauration

Le CFA bénéficie des infrastructures de restauration et d'internat du Lycée Jeannette Verdier ainsi que l'internat du Lycée Durzy.

L'internat du Lycée Jeannette Verdier est notre internat prioritaire, si nous le pouvons tous nos apprenants dorment sur place.

3 rue Cyrille Robert
45200 Montargis

L'internat du Lycée Durzy, est lui utilisé pour les autres apprenants.
45700 Villemandeur

Chaque internat bénéficie de son propre règlement. (Attention, en tant qu'apprentis, vous devez amener et repartir chaque semaine de présences, avec votre oreiller et votre couette).

Autres types d'aides

Aides financières au logement : - www.service-public.fr

Action Logement : - www.actionlogement.fr

Pass'Zelok : - www.zelok.fr/pass-zelok

Garanti VISALE : - www.actionlogement.fr

3 Rue Cyrille Robert
45200 MONTARGIS
02.38.98.05.92
standard@cfa-montargis.com site
internet : www.cfa-montargis.com